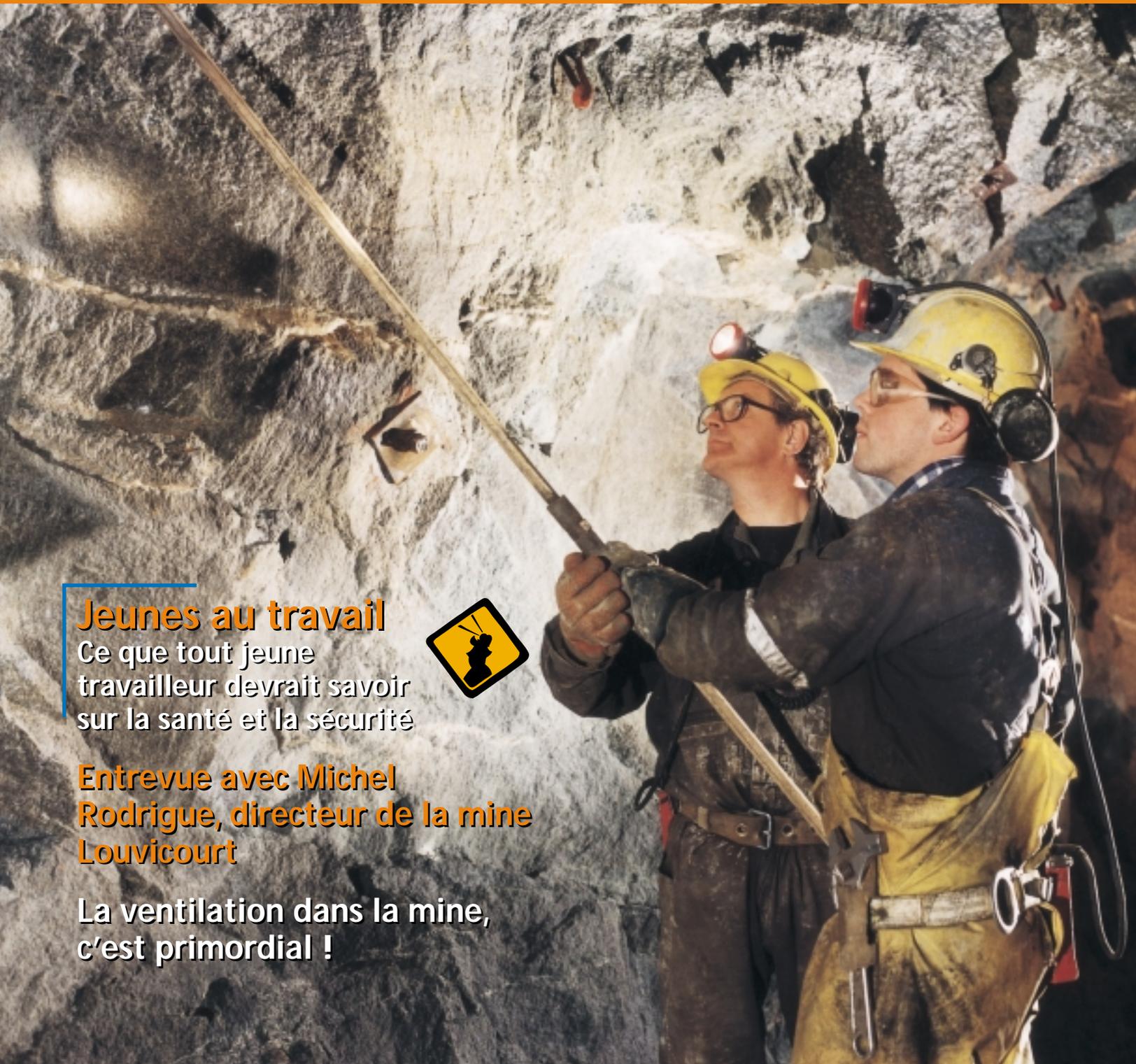


BELMINE

N° 11, juin 2000



Jeunes au travail

Ce que tout jeune
travailleur devrait savoir
sur la santé et la sécurité



Entrevue avec Michel
Rodrigue, directeur de la mine
Louvicourt

La ventilation dans la mine,
c'est primordial !

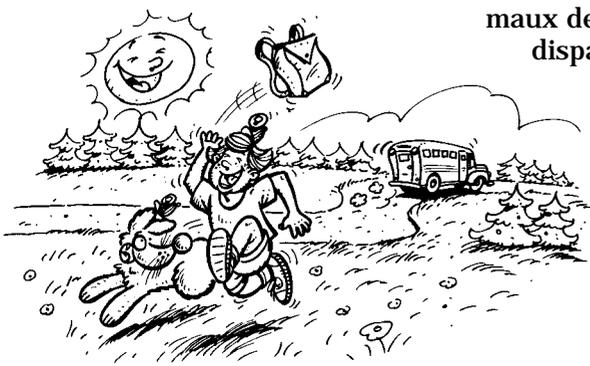
Hé, les jeunes ! Participez au concours des Belmine !

La prévention des accidents, c'est une affaire de famille ! Ça commence à la maison, ça se continue à l'école... puis au travail. Pour rester en santé longtemps, il faut commencer tôt à acquérir de bonnes habitudes. Le *Journal des Belmine* invite tous ses lecteurs et lectrices à prendre quelques minutes pour réfléchir à la question. D'abord les plus jeunes, en participant à un concours qui consiste à trouver une bonne idée pour éviter des accidents à la maison et au travail. Ceux et celles qui auront trouvé et illustré les meilleures solutions gagneront des prix !

Pour les jeunes qui se préparent à entrer sur le marché du travail ou qui s'y trouvent depuis peu — comme mineur ou dans tout autre métier —, nous avons rassemblé une foule de renseignements utiles sur les droits et obligations des nouveaux travailleurs et travailleuses, de même que sur ceux de leurs employeurs. Nous avons également recueilli les témoignages de quelques jeunes ayant réfléchi sur la santé et la sécurité au travail, de deux conseillers pédagogiques du Centre de formation professionnelle (secteur mines) de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois ayant à cœur la prévention des accidents et d'un professeur du Département de technologie minérale du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue qui, dans ses cours, accorde une place de choix à l'enseignement des règles de sécurité.

Dans ce numéro, nous avons aussi donné la parole au directeur de la mine Louvicourt, près de Val-d'Or. Michel Rodrigue explique comment il s'y prend pour « créer un esprit de prévention ».

Bonne réflexion et bonne chance aux jeunes qui participeront au concours lancé par les Belmine ! Et ne manquez pas de lire la suite de notre bande dessinée du numéro de mars dernier, pour découvrir comment les maux de tête de Timine ont pu disparaître...



L'équipe du journal et la CSST se joignent à la famille Belmine pour vous souhaiter de belles vacances. **Cet été, pensez santé et sécurité !**

LUCIE DUHAMEL

Saviez-vous que...

Les mineurs ont été parmi les premiers à porter le jeans.



C'est Loeb Strauss, immigrant bavarois aux États-Unis, qui, à l'époque de la ruée vers l'or, a inventé le jeans.

Ayant remarqué que les mineurs avaient besoin de pantalons résistants, l'idée lui serait venue, selon la légende, de fabriquer des pantalons dans de la grosse toile brune. Il aurait ensuite teint cette toile en bleu, puis remplacée par du denim importé de Nîmes. Un tailleur de

Reno, au Nevada, lui aurait enfin suggéré d'ajouter des rivets de métal.

La compagnie Levi Strauss a une version quelque peu différente de l'invention du jeans, plus particulièrement en ce qui a trait à l'origine du tissu. Loeb Strauss (qui a changé son nom en Levi alors qu'il était à New York) était un marchand de tissu et de mercerie avant son arrivée à San Francisco en 1853. En 1872, il a fait la connaissance de Jacob Davis, fabricant de vêtements pour des mineurs de la région de Reno au Nevada.

Jacob Davis avait parmi ses clients un travailleur qui déchirait toujours les poches de ses vêtements. C'est lui qui a eu l'idée de poser des rivets aux endroits les moins résistants, au coin des poches et à la base de la braguette. Les nouveaux pantalons ayant fait fureur et de peur de se faire voler son idée, le tailleur a décidé de la faire breveter. Mais n'ayant pas suffisamment d'argent pour acheter le brevet, il écrivit à Levi Strauss, son fournisseur de tissu, pour lui proposer de devenir son associé. Le brevet leur a été accordé en 1873. C'est la date anniversaire de l'invention du jeans.

Strauss et Davis ont commencé à fabriquer des pantalons avec rivets de cuivre dans de la toile brune et du denim bleu. Levi n'a pas teint la toile comme le veut la légende, pas plus qu'il n'a acheté de tissu à Nîmes. Quant au nom jeans il n'est apparu qu'en 1960; à l'époque de Levi Strauss, on appelait ces pantalons des *waist overalls* (salopettes de travail à la taille). L. D.

Source : www.levistrauss.com (site Web de la compagnie Levi Strauss)

Aidez-nous à faire d'une pierre deux coups !

Faites lire ce numéro par au moins un jeune de votre entourage, un de vos enfants, un neveu, une voisine, un ami...

Photo de la page couverture : Denis Dufour, enseignant au Centre de formation professionnelle (secteur mines) de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, explique la technique de purgeage à Pascal Bernier, élève du cours d'extraction de minéral.

La photo a été prise à la mine-laboratoire CANMET par Serge Gosselin pour la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Carnet Internet

À inscrire dans votre liste de sites favoris :

www.cchst.ca : site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Le mandat du CCHST est de promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail, en fournissant de l'information et des conseils sur tous les aspects de l'environnement au travail. Sur le site, on trouve de l'information sur les équipements de protection individuelle, la diligence raisonnable, des réponses à des questions fréquemment posées sur le SIMDUT, des conseils pour les jeunes travailleurs, etc.

Jeunes *au travail !*

Pas facile de faire son entrée sur le marché du travail ! Dans bien des cas, les jeunes ont peu d'information sur les dangers de leur nouvel emploi et les moyens à prendre pour assurer leur santé et leur sécurité. Souvent ils sont préoccupés en premier lieu par les conditions d'emploi et soucieux de faire bonne impression auprès de leur employeur. Avec comme conséquence qu'ils se blessent plus fréquemment que leurs aînés.

Les statistiques de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), pour les années 1998 et 1999, révèlent que 46 817 jeunes de 24 ans et moins ont eu un accident du travail et que 1141 autres ont contracté une maladie professionnelle, reconnus par la CSST. Évidemment, ces accidents et maladies sont survenus dans les secteurs où les jeunes travaillent en plus grand nombre, soit le commerce et les services — où ils sont vendeurs, serveurs, cuisiniers, pompistes, par exemple. Dans les mines, carrières et puits de pétrole, ce sont **274 jeunes de moins de 24 ans qui ont été victimes d'un accident en 1998 et 1999.**

Phénomène inquiétant et difficile à expliquer... Inexpérience ? Ignorance ? Manque de formation ? Témérité ? Chose certaine, ces accidents et ces maladies entraînent des coûts considérables : plus de 26 millions de dollars versés en indemnités par la CSST pour une moyenne de 22 journées d'absence du travail, en 1999. Quant à l'impact réel dans la vie de ces jeunes, il ne se mesure pas. Si plusieurs de ces blessures, mineures, n'entraînent que peu de jours de travail

perdus, d'autres, plus graves, laissent des séquelles. Certains jeunes en meurent. En fait, chaque année, il survient en moyenne 12 accidents mortels dans le groupe des 24 ans et moins.

La loi s'applique à tous

Dès que vous recevez un salaire pour votre travail, vous êtes protégé par deux lois, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Il n'est donc pas nécessaire d'avoir travaillé un minimum d'heures, d'avoir un emploi à temps plein ni même d'être syndiqué, pour être protégé par la CSST¹. Si vous faites un stage non rémunéré dans le cadre de votre formation scolaire, la loi vous protège également.

Enfin, selon l'article 2 de la LATMP, tout travailleur rémunéré est assuré contre les risques d'accident et de maladie professionnelle. En cas de blessure, vous aurez donc droit à des indemnités de remplacement du revenu et à la réadaptation, s'il y a lieu. **Peu importe l'âge ou les conditions de travail, la loi s'applique à tous.**

1. Les travailleurs autonomes et les gardiens d'enfants doivent cependant s'inscrire à la CSST.



Votre employeur a des obligations...

En vertu de l'article 51 de la LSST, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger votre santé et assurer votre sécurité et votre intégrité physique. Il doit notamment :

- s'assurer que son établissement (ex. la mine) est équipé et aménagé de façon à assurer votre protection;
- vous informer des risques reliés à votre travail et assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin que vous ayez l'habileté et les connaissances nécessaires pour accomplir en toute sécurité le travail qui vous est confié;
- s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à votre santé;
- désigner des membres de son personnel chargés des questions de santé et de sécurité et afficher leurs noms dans des endroits visibles et accessibles;
- utiliser les méthodes et techniques visant à repérer, maîtriser et éliminer les risques pouvant affecter votre santé et votre sécurité;
- vous fournir un matériel sécuritaire et assurer son entretien;
- vous fournir gratuitement tous les moyens et équipements de protection individuelle ou collective déterminés par règlement et s'assurer que vous les utilisez.

... et vous en avez aussi.

Si votre employeur a des obligations à votre égard, vous en avez également. En vertu de l'article 49 de la LSST, vous devez notamment :

- prendre connaissance des mesures de prévention et du programme de prévention de l'entreprise (ex. la mine);

- prendre les mesures nécessaires pour protéger votre santé, votre sécurité et votre intégrité physique;
- veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité;
- participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur les lieux de travail.

Avant de commencer à travailler, renseignez-vous !

Mieux vaut faire preuve de prudence avant d'entreprendre un nouveau travail. Souvent les jeunes travailleurs ne pensent pas à demander de l'information sur la santé et la sécurité à leur employeur. « Je serai considéré comme un fauteur

de troubles », « Mon patron sait que j'ai reçu une formation à ce sujet », entend-on souvent de la part d'adolescents arrivant sur le marché du travail.

Quitte à passer pour un « niaiseux », n'hésitez pas à poser des questions à votre employeur si vous croyez ne pas avoir bien compris les règles à suivre. Pour travailler en toute sécurité, il importe que vous possédiez les connaissances nécessaires sur les risques et les dangers du métier, ainsi que les compétences vous permettant d'éviter des accidents.

Dites-vous qu'il vaut la peine de tester l'eau avant d'y plonger. La formation des

nouveaux travailleurs n'étant pas nécessairement chose courante, informez-vous auprès de votre patron. Par exemple, cherchez des signes que l'employeur prend la santé et la sécurité du travail au sérieux (politique d'accueil, consignes de sécurité, supervision du travail, affiches de prévention, équipements de protection, etc.). Renseignez-vous sur la politique de santé et de sécurité du travail, cela démontre que vous vous intéressez à la nature de votre travail, au-delà des questions liées au salaire et à l'horaire. Après tout, il en va de votre santé !

FRANÇOIS MESSIER



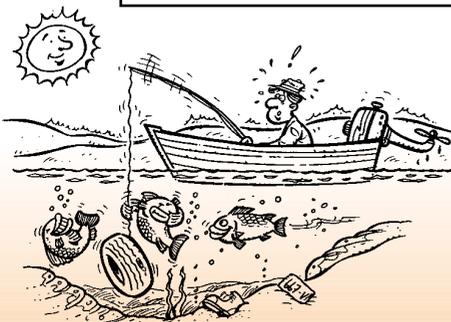
DES QUESTIONS POUR VOTRE EMPLOYEUR

- Quels sont les dangers reliés à mes tâches ?
- Quels sont les risques généraux (bruit, produits toxiques, outils, charges lourdes à transporter) ?
- À qui puis-je m'adresser pour obtenir des précisions sur la sécurité de mon travail ?
- Vais-je recevoir une formation sur la sécurité ? À quel moment ?
- Quelles sont mes responsabilités en matière de santé et de sécurité ?
- Avez-vous un comité de santé et de sécurité du travail ?
- Quels équipements de protection dois-je porter et m'apprendra-t-on à les utiliser correctement ?
- Où sont les extincteurs, les trousseaux de premiers soins ? Qui est responsable des premiers secours ?
- Quelle est la procédure à suivre en cas d'accident ?
- À qui dois-je déclarer un incident ou une lacune en matière de santé et sécurité ?

Au-delà de ces questions, voici d'autres façons de connaître les moyens de vous protéger efficacement.

- Pendant votre formation, demandez aux employés expérimentés quels sont les risques à surveiller.
- Vérifiez auprès de votre superviseur si vous exécutez vos tâches correctement et de façon sécuritaire.
- Apprenez la signification des différents symboles du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) identifiant les produits dangereux, cela vous sera toujours utile.
- Enfin, si vous éprouvez des symptômes de surexposition à un produit toxique (mal de tête, étourdissement, irritation de la gorge ou des yeux, éruption cutanée), avisez votre supérieur. « Mieux vaut prévenir que guérir » est un dicton qui s'applique très bien au monde du travail...

(Adaptation d'un article publié en juillet-août 1995 dans *Prevention at work*, magazine de la British-Columbia Worker's Compensation Board.)



Témoignages



Cinq jeunes, travailleurs et étudiants-travailleurs, deux conseillers pédagogiques et un enseignant ont accepté de nous livrer leur point de vue sur l'importance de la santé et de la sécurité au travail.

Marjolaine Lefebvre

a **21 ans** et étudie à l'Université de Sherbrooke en relations internationales et en traduction. Elle travaille à la mine Kiena (Mines McWatters), à Val-d'Or, pendant la période estivale depuis l'été 1997. « J'ai travaillé quelque temps au laboratoire et au convoyeur de surface, mais ma tâche principale est de conduire un camion JDT 426. L'été dernier, nous étions dix étudiants sous terre, dont six (quatre filles et deux garçons) avec l'équipe de production. Les mineurs sont habitués à notre présence et nous portent une attention particulière. Plusieurs d'entre eux ont des enfants qui ont déjà travaillé à la mine. On ne nous demande pas d'effectuer la même charge de travail qu'à un mineur expérimenté. »



Les Mines McWatters prennent le temps de sensibiliser leurs employés à la santé et à la sécurité du travail. Avant de commencer à travailler, chaque travailleur reçoit une formation en santé et sécurité portant principalement sur le milieu de travail, mais touchant également à sa vie quotidienne. Il reçoit aussi une formation sur les produits dangereux utilisés par la compagnie, qu'il ait à les

manipuler ou non. « La formation se poursuit ensuite sur notre lieu de travail, où les formateurs, nos supérieurs et même les autres mineurs nous apprennent à reconnaître les anomalies et les dangers possibles. La santé et la sécurité reposent ensuite sur le jugement et les actions du travailleur. Je me suis toujours sentie en sécurité et je sens que je fais partie d'une équipe lorsque je signale une anomalie et qu'elle est corrigée, ou que j'apporte mon avis et qu'il est pris en considération. »

Dany Roy, 22 ans,

occupe depuis un an un poste temporaire de préposé à la cage, à la mine Louvicourt de Val-d'Or. Ce jeune travailleur fait partie d'un comité mis sur pied par la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour l'amélioration du cours de mineur : « Il est intéressant de voir que des changements peuvent y être apportés. » Pour lui, la santé et la sécurité au travail, c'est important. « Si nous n'avions pas la santé, le travail serait pénible... J'ai été élevé selon ce principe. Donc, il est moins difficile pour moi d'adapter les changements technologiques à l'amélioration de la santé et de la sécurité, que pour des



travailleurs plus âgés. Eux ont été habitués à travailler d'une certaine façon avec des outils et des méthodes moins modernes, ce qui ne veut pas dire que leurs méthodes de travail ne sont pas bonnes. Mais il y a toujours de la place pour l'amélioration. La santé et la sécurité au travail, il faut que tout le monde y croie et y participe ! »

Étudiant de 4^e année en génie minier à l'Université Laval,

Guy Gagnon, 23 ans, a fait un stage de janvier à avril dernier à la mine Bousquet - 2, à Preissac : « La sécurité occupe une place très importante dans les opérations minières. De nos jours, tout le monde est concerné par la sécurité, ce qui permet de déceler et de résoudre les problèmes plus rapidement. Aussi, de meilleures connaissances et de nouveaux outils permettent de mieux contrôler le milieu et d'en retirer des informations qui peuvent éviter l'exposition des travailleurs à des situations dangereuses. Cependant, pour être à l'abri des dangers potentiels, il faut exercer une vigilance constante. »





Dès son jeune âge, **Christian St-Amour** a été attiré par le domaine minier. Toutefois, certains de ses proches (grand-père, oncles, etc.), qui avaient travaillé dans les mines, lui ont déconseillé de s'orienter vers le métier de mineur, parce que trop dangereux. Malgré tout, il a suivi son instinct et, en janvier 1996, il s'est inscrit au DEP en extraction de minerai. Christian a **25 ans**, il travaille comme mineur de production et de développement, et foreur de longs trous à la mine Richmond - Division Francœur, à Arntfield près de Rouyn-Noranda. « Avec l'expérience que j'ai acquise et avec toutes les histoires que j'ai entendues depuis mes débuts dans les mines, je sais qu'autrefois la prévention était presque inexistante. Cependant, avec les années, il y a eu une prise de conscience. Les normes de sécurité ont beaucoup évolué et c'est sans aucun doute pour le mieux.

« En tant que mineur, je suis conscient que ma sécurité dépend en premier lieu de moi. Lorsqu'on est dans le feu de l'action, il faut demeurer les pieds sur terre et ne pas oublier qu'il est primordial de respecter les règles de base en matière de prévention. Par



exemple, entre chaque étape du travail, il faut jeter un coup d'œil sur notre environnement afin d'être en mesure de détecter toute anomalie s'il y a lieu. « Le métier de mineur est un très beau métier, mais il doit être exercé de façon intelligente. »

Luc Bertrand, 26 ans, finissant en technique minière au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, vient tout juste d'être embauché comme mineur de production à la mine Agnico-Eagle - Division Laronde, à Cadillac : « Je suis conscient que le métier que je commence à exercer comporte des risques pour ma santé. Même si les conditions de travail dans les mines se sont beaucoup améliorées dans les dernières décennies, il n'en demeure pas moins que chaque travailleur doit s'occuper de sa propre sécurité. La compagnie fournit des équipements de protection, de la formation et des personnes-ressources afin de répondre aux besoins particuliers et d'améliorer la qualité de vie des travailleurs. Je compte utiliser ces moyens pour assurer ma sécurité tout en améliorant mon milieu de travail. »



Dominic Tremblay, 21 ans, étudiant en génie des mines (3^e année) à l'École polytechnique de Montréal a fait un stage de janvier à avril dernier aux services de la production et de la santé et sécurité des Mines Seleine, aux îles de la Madeleine. Ces deux services travaillent conjointement afin de s'assurer que les méthodes de travail sont conformes à la réglementation.



« Dans l'élaboration d'un projet, il est essentiel de penser à la santé et à la sécurité tout en respectant les objectifs de production de l'entreprise. L'expérience que j'ai acquise durant mon stage m'a permis de réaliser que certains moyens de prévention très efficaces ne nuisent aucunement à la productivité et peuvent même augmenter celle-ci tout en assurant la sécurité des travailleurs.

« Aux Mines Seleine, la santé et la sécurité ont une importance primordiale dans les opérations. C'est la priorité de l'entreprise. L'implantation de la carte de travail, à laquelle j'ai participé, en est une preuve tangible. De plus, tous les employés sont sensibilisés à la sécurité et travaillent ensemble dans le but de réduire la fréquence des accidents. »

SOLUTION DU MOT CROISÉ DE LA PAGE 11

1 tasse (250 ml) de beurre ramolli ou de grasse végétale
1/2 c. à thé de sel
1 sachet (300 g) de pépites de chocolat
2 œufs
2 c. à thé (10 ml) de vanille
2 1/4 tasses (550 ml) de farine
1 tasse (250 ml) de cassonade bien tassée
1/2 tasse (125 ml) de sucre
1 c. à thé de bicarbonate de soude
1/2 c. à thé de sel
1 sachet (300 g) de pépites de chocolat
Variante : Tu peux ajouter des flocons d'avoine, de la noix de coco ou des noix hachées.

Recette des biscuits aux pépites de chocolat



Alfred Racette
est conseiller
pédagogique,

Robert Bégin
est conseiller
pédagogique et
responsable du
secteur mines,
tous deux au Centre
de formation professionnelle
de la Commission scolaire de
l'Or-et-des-Bois, à Val-d'Or.
Le secteur mines offre trois
programmes de formation :
extraction de minerai, qui
mène au métier de mineur,
opérations de forage au
diamant et opération d'équipements
de traitement du minerai.

« Traditionnellement, on
devenait mineur en travaillant
dans les mines, souligne Robert
Bégin. Aujourd'hui nous
formons des mineurs en leur
transmettant les connaissances
nécessaires pour entrer sur le
marché du travail et en leur
enseignant les principes de
santé et de sécurité. » Alfred
Racette explique : « Les cours
comprennent deux parties
pratiques (qui se donnent sous
terre à la mine-laboratoire
CANMET et dans les mines de
la région) pour une partie
théorique. À la fin de leur
formation, les élèves
apprennent la vraie vie en
travaillant avec des mineurs,
sous la supervision de l'enseignant
et du contremaître de la
mine. On ne les laisse jamais
travailler seuls, c'est dans ce
sens qu'on parle de formation à
la sécurité. »

Robert Bégin ajoute : « Les
enseignants et les travailleurs
de la mine servent de
modèles. Il ne faut pas que nos
élèves prennent de mauvais
plis... Alors les enseignants
n'hésitent pas à leur rappeler
un principe de base : Ne faites
jamais quelque chose qui va à
l'encontre des règles de sécurité
qu'on vous a apprises. »

« On leur enseigne aussi la
réglementation en vigueur
dans le secteur et, lorsqu'on
descend dans une mine, on
leur apprend à respecter les
règles de sécurité particulières
à cette mine. Les entreprises
qui engagent nos finissants
nous disent souvent que nos
élèves sont bien formés,
particulièrement en matière de
sécurité. »

Robert Bégin et Alfred Racette
ont un message à livrer aux
jeunes : « L'important, si vous
voulez travailler dans les
mines, c'est d'aimer votre
métier, et de ne pas l'exercer
seulement pour le salaire qu'il
rapporte. C'est un métier à
risque, mais un beau métier.
Pour pouvoir travailler
longtemps et profiter de la vie,
il ne faut pas vous blesser, il
faut partir du bon pied, surtout
en ce qui a trait à votre santé
et à votre sécurité. »

Chawky Beldjelida

est professeur au
département de
technologie
minérale du
cégep de
l'Abitibi-
Témiscamingue.
Le cégep forme des
techniciens qui seconderont les
ingénieurs dans les mines.



Depuis dix ans, il enseigne
tour à tour plusieurs matières :
arpentage, construction
minière, contrôle de terrain,
forage, abattage de roches,
ventilation, etc.

« Les choses ont beaucoup
changé depuis dix ans. Dans un
cours sur les ascenseurs de
montage, par exemple, on en
expliquait l'installation et le
fonctionnement, et on parlait
brièvement de la protection du
mineur. Maintenant on accorde
plus d'importance à l'aspect
sécurité, aux risques d'accident.
Au début, lorsque je donnais
des notions de santé et de
sécurité dans mes cours, les
élèves me riaient quasiment au
nez. Ceux qui avaient déjà une
expérience de travail me
disaient : « Ça ne se passe pas
comme ça dans les mines, la
production a plus d'importance
que la sécurité. » J'avais donc
l'impression de prêcher dans le
désert. D'ailleurs, je ne trouvais
rien, dans les documents que
j'utilisais (produits par des
entreprises minières de la
région), pour appuyer mon
enseignement.

Aujourd'hui, on a plus de
contact avec les mines, j'ai
remarqué que dans leurs plans
et devis, l'aspect sécurité est
davantage mis en évidence et
que l'application des règlements
est plus rigoureuse. Alors ça
facilite notre tâche. Notre façon
d'enseigner a changé, et les
élèves sont plus réceptifs.
D'ailleurs ils doivent suivre un
cours général sur la santé et la
sécurité du travail, obligatoire
et exigé par les employeurs
lorsqu'ils embauchent un
mineur. » L. D.

Créer un esprit de prévention

« Il n'y a pas une tonne de minerai qui vaille la peine d'être sortie de nos galeries si, pour le faire, nos travailleurs risquent d'être blessés. »

Michel Rodrigue, directeur général de la mine Louvicourt, située près de Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue, exprime ainsi le principe fondamental qui guide les actions en prévention, en santé et en sécurité du travail, qu'il a mises de l'avant.



Michel Rodrigue

Ressources Aur, propriétaire de la mine, s'est doté d'une politique de prévention des accidents du travail qui repose sur la collaboration et la mobilisation aussi bien de la direction que du personnel cadre et des travailleurs de tous les

corps de métiers. « Pour obtenir l'adhésion de tous nos employés, on a fait cette politique aussi complète que possible et on a mis à leur disposition un ensemble de moyens et de mesures visant la prévention », d'affirmer M. Rodrigue. Il précise que la mine Louvicourt étant très mécanisée, un certain nombre des risques que présente généralement l'exploitation minière peuvent être éliminés, plus particulièrement ceux liés aux effondrements. Entre autres parce que la plupart des machines peuvent fonctionner à distance et que les travailleurs sont protégés grâce à des équipements à la fine pointe de la technologie.

Par ailleurs, deux éléments sont essentiels en matière de prévention des accidents : la formation et l'information.

Pour tout nouvel employé, il y a d'abord une étape d'initiation afin qu'il s'imprègne de la culture de santé et sécurité propre à la mine. « Au cours de la journée, le mineur travaille seul pendant 80 pour cent du temps. Il est donc très important qu'il acquière rapidement un esprit de prévention, des habitudes sécuritaires. »

Voit-il une différence entre jeunes travailleurs et travailleurs plus âgés en ce qui a trait à la sécurité ? Sur le plan de l'esprit et des attitudes, M. Rodrigue croit que les deux groupes se ressemblent. Par contre, il constate qu'il est parfois plus facile de former les jeunes mineurs. Ils sont habituellement plus ouverts aux nouvelles technologies et méthodes. « Les jeunes n'ont pas eu le temps d'acquérir de mauvaises habitudes ! » Mais la mine Louvicourt n'a jamais envisagé la sécurité en fonction de l'âge de son personnel. Cela risquerait d'aller à l'encontre de l'objectif qui est de susciter chez tous les employés un esprit de prévention.

« Notre programme de prévention comprend plusieurs stratégies. Par exemple, au début de chaque réunion, aussi bien de la direction que des services, on produit un bilan actualisé en matière de santé et de sécurité du travail. Et on tient des rencontres hebdomadaires avec nos employés pour parler de prévention. Chaque service a son préventionniste. Le programme prévoit aussi le partage des responsabilités, entre autres avec le comité de santé et de sécurité. De plus, on a remarqué qu'il est efficace

de varier nos messages de prévention, de les faire livrer par des gens de l'extérieur, les inspecteurs de la CSST par exemple. Et il ne faut pas craindre de répéter les messages, d'ajouter M. Rodrigue.

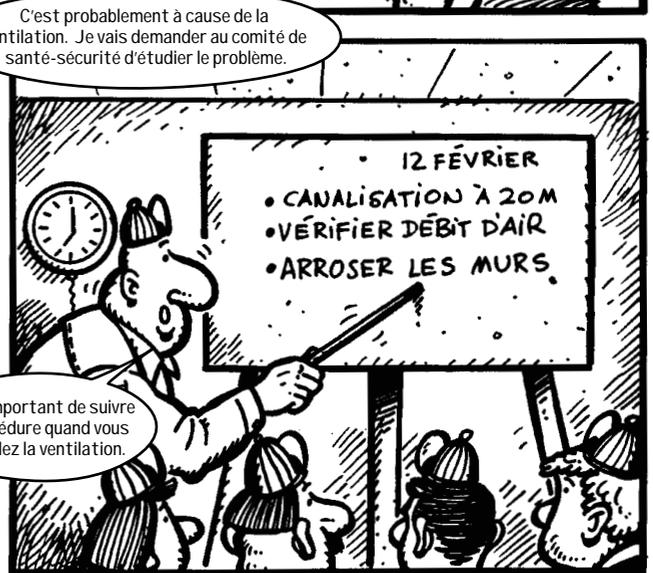
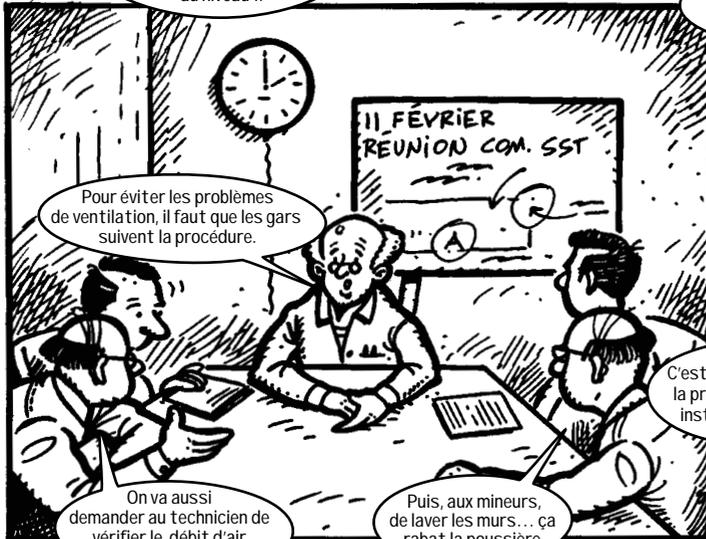
« Aujourd'hui, on ne peut pas penser production sans penser prévention. À un point tel que le tiers de nos gains en productivité sont attribuables aux efforts consacrés à la santé et à la sécurité. Nous avons même établi un programme de reconnaissance pour partager ces gains de productivité avec les employés. »

La plus récente initiative de Aur Ressources : soumettre la mine Louvicourt à l'audit santé et sécurité¹ élaboré par l'Association minière du Québec. Avec la collaboration des membres du comité de santé et de sécurité, chacune des opérations a été passée en revue. « C'est un bon moyen pour connaître nos forces et nos faiblesses et pour continuer à nous améliorer. Il ne faut pas perdre de vue notre principal objectif : que chaque année passe sans qu'aucun accident avec perte de temps survienne. » Cet objectif est d'ailleurs bien illustré dans la devise de la mine Louvicourt, *La sécurité favorise la qualité, l'efficacité et la productivité.*

JULIANNE PILON

1. Outil de diagnostic qui permet d'examiner et de vérifier la conformité des opérations, des activités et de la situation globale d'une entreprise avec la réglementation sur la santé et la sécurité du travail. L'audit précise exactement là où il faut intervenir et apporte des solutions permettant d'agir avant que survienne un accident.

La ventilation, c'est primordial! (suite)



Scénario imaginé par Marcel Ménard, inspecteur à la Direction régionale de la CSST en Abitibi-Témiscamingue.

FIN!

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois exporte son savoir en Bolivie

Coopérative minière du village de Llallagua.

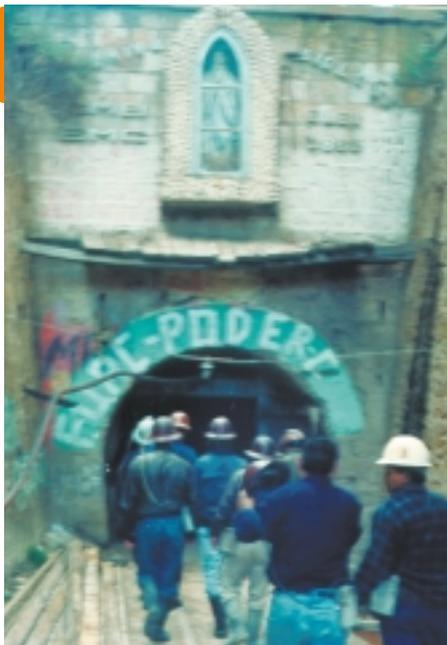


Photo Robert Bégin

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, reconnue comme le centre national de formation du secteur minier, a été sollicitée pour élaborer un programme de formation en santé et sécurité, basé sur la *Formation modulaire du travailleur minier*, à l'intention des mineurs boliviens. Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la *Réforme de l'industrie minière et de l'environnement en Bolivie*, parrainée par l'agence canadienne de développement international (ACDI), est une initiative du ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le mandat confié à la commission scolaire comportait deux étapes. La première, une mission exploratoire en Bolivie à laquelle ont participé, en mai 1999, Adrien Boucher, directeur général adjoint de la commission scolaire, et Robert Bégin, conseiller pédagogique au secteur mines du Centre de formation professionnelle.

À leur agenda, visites de sites miniers et rencontres avec des regroupements de mineurs, des représentants du gouvernement et d'universités pour connaître le contexte minier bolivien et cerner les besoins particuliers en matière de formation. Ainsi, lors d'une visite à la Coopérative Kunti, à Potosi, ils ont pu se rendre compte que les conditions de travail des mineurs boliviens n'avaient rien de comparable avec celles des travailleurs québécois : périodes de travail trop longues, travail près d'ouvertures non protégées par des garde-corps, manipulation imprudente des explosifs, absence de services médicaux en cas d'urgence, excavations non ventilées, soutènement absent ou défectueux, etc.

La seconde étape, l'élaboration d'un programme, a été amorcée lors de la venue d'une délégation bolivienne à Val-d'Or, en novembre 1999. Au programme : établissement des priorités de formation et présentation du modèle québécois. Puis, une seconde mission s'est rendue en Bolivie, en avril dernier, avec comme objectifs de soutenir les partenaires boliviens dans l'adaptation du modèle québécois, la mise sur pied de structures de formation et l'élaboration du programme proprement dit, ainsi que pour convenir, avec les universités, des modalités d'application du programme. Quant à la formation des travailleurs, elle commencera en septembre par l'implantation du programme chez un groupe restreint de mineurs de Potosi et de Llallagua. L. D.

Ghislain Fortin, à la découverte de nouveaux filons



À la fin du mois de mai, Ghislain Fortin, ingénieur minier et chargé de projet (secteur mines) à la CSST, est entré dans une « nouvelle galerie » de sa vie alors qu'il a pris sa retraite, après plus de 30 ans de fidélité à la fonction publique et presque autant au secteur minier.

On peut dire que la plupart des mines du Québec, même celles qui ne sont plus en activité, n'ont de secrets pour Ghislain. C'est qu'il a visité la majorité d'entre elles, entre 1968 et 1981, au temps où il travaillait au Service de l'inspection du ministère de l'Énergie et des Ressources, et d'autres encore, comme employé de la CSST. « J'ai tout de suite aimé le milieu, se rappelle Ghislain. Les gens y sont dynamiques et veulent aller de l'avant, autant les syndicats que les patrons. »

À la CSST, en tant que spécialiste des mines souterraines et des mines de surface, Ghislain s'est partagé entre différentes activités : formation des inspecteurs, collaboration aux enquêtes sur les accidents et participation aux sous-comités qui élaborent des guides de prévention. Il a également été chargé de projet pour le comité paritaire de révision du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* ainsi que personne-ressource en prévention-inspection pour les inspecteurs du secteur des mines.

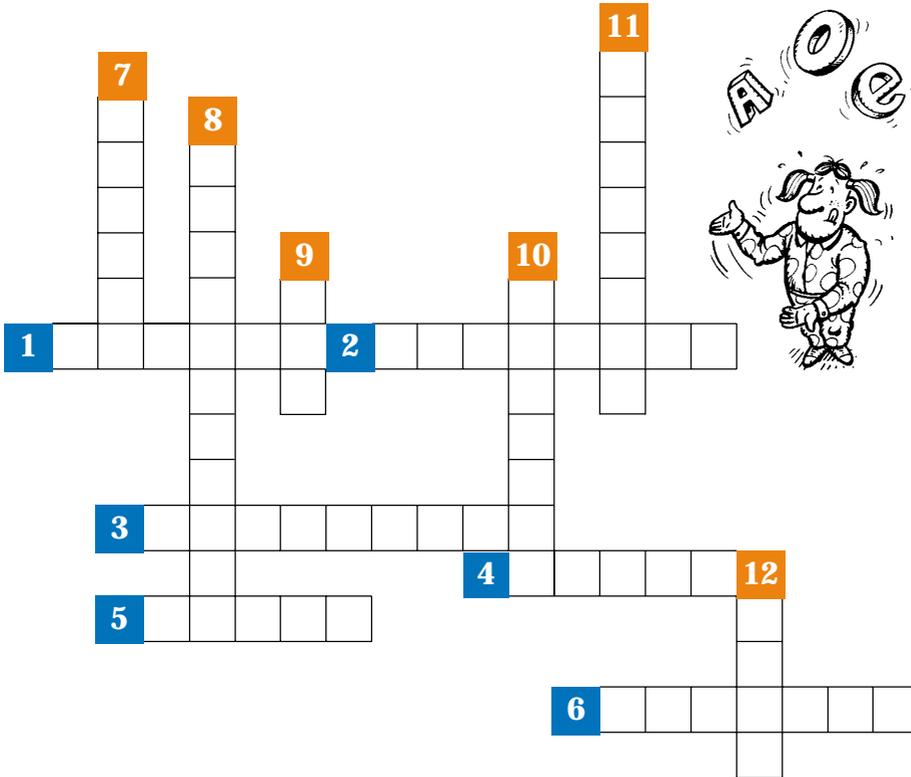
Son meilleur souvenir ? « Les gens sur le terrain, les travailleurs miniers, les responsables de la santé-sécurité, les propriétaires de mines et aussi les autres inspecteurs. Leur compétence à tous et le sens de l'entraide dans le milieu m'ont grandement marqué », dit-il.

Hors des mines, Ghislain suit deux nouveaux filons : l'ébénisterie et la découverte de l'Europe. La CSST le remercie pour le travail qu'il a accompli et lui souhaite une agréable retraite. **CLAIRE POULIOT**

AU JEU !

Biscuits aux **de**

Comme tu sais, Boulamine aime bien jouer avec les lettres de l'alphabet. Elle a préparé un mot croisé dont la solution te permettra de cuisiner d'excellents biscuits pour toute la famille. **Trouve les ingrédients :**



Horizontalement

- 1** Matière grasse de couleur jaune pâle faite à partir de la crème du lait. On peut en tartiner son pain. **1 tasse (250 ml)**
- 2** Faite à partir des substances qu'on extrait des plantes. **1 tasse (250 ml)**
- 3** On l'appelle aussi sucre roux ou sucre brun, à cause de sa couleur. **1 tasse (250 ml)**
- 4** On en met dans le café et les gâteaux pour qu'ils soient plus doux au goût. **1/2 tasse (125 ml)**
- 5** Les poules en pondent; on peut les manger à la coque, durs ou en omelette. **2**
- 6** Essence utilisée pour parfumer les desserts, la crème glacée par exemple. **2 c. à thé (10 ml)**

Verticalement

- 7** Poudre blanche très fine obtenue en écrasant les grains de certaines céréales. **2 1/4 tasses (550 ml)**
- 8** Poudre chimique blanche, qu'on appelle parfois de la « petite vache », parce qu'il y a une vache sur la boîte qui la contient. **1 c. à thé**
- 9** Petits grains blancs qui donnent un goût piquant aux aliments. Aussi : minéral friable (on en extrait de la mine Seleine aux îles de la Madeleine). **1/2 c. à thé**
- 10** Morceaux d'or pur.
- 11** Mélange de cacao et de sucre. On le trouve habituellement sous forme de tablette, mais à Pâques il prend aussi la forme de lapins, de poules, d'œufs. **1 sachet (300 g)**
- 12** Nom donné aux fruits de divers arbres; elles sont entourées d'une coquille très dure. **1 tasse (250 ml)**

Préparation des biscuits

- A. Chauffer le four à 375 °F (190 °C).
- B. Battre en crème du **1** ramolli ou de la graisse **2** (au choix).
- C. Ajouter la **3**, le **4**, les **5** et la **6**; battre à nouveau jusqu'à ce que le mélange soit léger et mousseux.
- D. Tamiser ensuite les ingrédients secs : la **7**, le **8** de soude et le **9**; puis les incorporer au mélange B + C.
- E. Ajouter les **10** de **11**.
VARIANTE : Tu peux ajouter de la **12** de coco ou des **12** hachées.
- F. Déposer le mélange par cuillères à thé sur des plaques non graissées à 2 po (5 cm) de distance.
- G. Faire cuire les biscuits au four de 10 à 12 minutes, jusqu'à ce qu'ils soient légèrement dorés. Les retirer ensuite de la plaque et laisser refroidir sur une grille. (La recette donne environ 5 douzaines de biscuits.)

Si tu n'as pas réussi à découvrir tous les ingrédients pour faire ces délicieux biscuits, tu peux trouver la solution du mot croisé à la page 6.



À vos marques ! Prêts ? Partez !

Sortez vos stylos, vos crayons noirs ou de couleur, vos feutres ou vos pinceaux... Timine et Hermine lancent un concours de dessins et de textes pour les jeunes lecteurs et lectrices du Journal des Belmine.



Pour participer au concours, tu dois d'abord **réfléchir** un peu sur la **prévention** des **accidents** au **travail** et à la **maison**. Ensuite il te suffit de **trouver** une bonne **idée** et de l'**illustrer**. Tu peux choisir de l'illustrer par un **dessin** (pour les plus jeunes), par un court **texte** ou un dessin accompagné d'un texte (pour les plus âgés).

Le sujet : Comment faire pour éviter les accidents à la mine et à la maison ? Illustre par un dessin ou décris dans un court texte la solution (l'idée) que tu auras trouvée.

Tu dois d'abord établir un parallèle (faire une comparaison) entre une situation dangereuse à la mine et une situation dangereuse à la maison, puis trouver une solution pour éliminer ou réduire le risque d'accident à la mine et à la maison. Gamine, Boulamine et Minederien ont réfléchi à la question et ont trouvé une idée. Par exemple, pour éviter les accidents à la mine, il faut ranger le matériel lorsqu'on a fini de travailler; pour éviter les accidents à la maison, il faut ranger ses jouets quand on a fini de jouer, ses outils quand on a fini de bricoler, etc. Évidemment tu dois illustrer une autre situation que celle-ci. En panne d'idées ? Demande l'aide de tes parents.

Les gagnants du concours verront leurs textes ou dessins publiés dans les prochains numéros du *Journal des Belmine*. Ainsi leurs bonnes idées pourront servir à d'autres jeunes et à d'autres parents. Bonne chance à tous les participants !

Attention : Au dos du dessin ou du texte, tu dois écrire bien lisiblement tes nom, adresse et numéro de téléphone ainsi que ton âge. Tu dois aussi indiquer le nom de ta mère ou de ton père et dans quelle mine il ou elle travaille.

Note aux parents. – Le jury choisira les dessins et les textes gagnants en fonction des critères suivants : bonne compréhension de ce qu'est un danger ou un risque d'accident, réalisme de la solution (la solution peut-elle être appliquée facilement ? est-ce la bonne solution pour éliminer le danger illustré ?), originalité et clarté de l'illustration ou du message.

Le concours s'adresse aux jeunes de 4 à 15 ans, dont l'un des parents travaille à la mine. Deux prix seront attribués dans quatre catégories :

4 à 6 ans

1^{er} prix – Coffret-jeu multimédia Adibou *Je découvre la nature et les sciences* et *Je lis, je calcule* (six cédéroms)
2^e prix – Montre *Roots*

7 à 9 ans

1^{er} prix – Baladeur *Sony sport*
2^e prix – Jeu multimédia *Le fameux voyage de l'Oncle Ernest* (un cédérom)

10 à 12 ans

1^{er} prix – Montre *Roots Athletics*
2^e prix – Jeu multimédia *Mais où se cache Carmen SanDiego ?* (un cédérom)

13 à 15 ans

1^{er} prix – Lecteur de CD portatif *Sony*
2^e prix – Jeu multimédia *Simcity 2000* (un cédérom).

Les textes et dessins doivent nous parvenir avant le **31 juillet 2000**. Ils doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**CONCOURS DES BELMINE
CSST – Direction des communications
1199, rue De Bleury
Montréal (Québec)
H3C 4E1**